

# CPIE Hauts-de-France

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement des Hauts-de-France



HAUTS-DE-FRANCE



## FICHE TECHNIQUE n° 63

# Atlas de Biodiversité Communale

## Sommaire

Introduction .....	2
Démarche de l'ABC.....	3
Ressources .....	10



Région  
Hauts-de-France



Oise  
LE DÉPARTEMENT

# INTRODUCTION...

Un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) peut être mis en place par une commune ou une intercommunalité. L'objectif de cette démarche est d'évaluer la richesse du patrimoine naturel des communes ou d'une « structure intercommunale » afin de mettre en place des mesures de préservation et de les valoriser.

L'ABC débute par un inventaire des milieux naturels du territoire, et des espèces qui les occupent. Cet inventaire est participatif et intègre l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...).

À partir des données naturalistes récoltées, l'ABC permet l'identification des enjeux de conservation du territoire, et devient donc un outil d'information et d'orientation pour les décisions des collectivités, notamment en matière d'urbanisme.

Dans le cadre d'un ABC, plusieurs documents doivent être rédigés :



- **Données naturalistes** issues des inventaires de terrain (données d'observation, suivi d'espèces...)
- **Cartographies** des enjeux de biodiversité (à intégrer dans les documents d'urbanisme comme le PLU/PLUi)
- **Rapports** sur la mise en œuvre de l'ABC et ses perspectives
- **Plan d'action** fixant les objectifs de la collectivité pour les années suivantes

Ces productions doivent être rendues publiques.

## Le saviez-vous ?

À ce jour, plus de 4600 communes ont entrepris la réalisation de leur ABC.



# LA DÉMARCHE DE L'ABC...

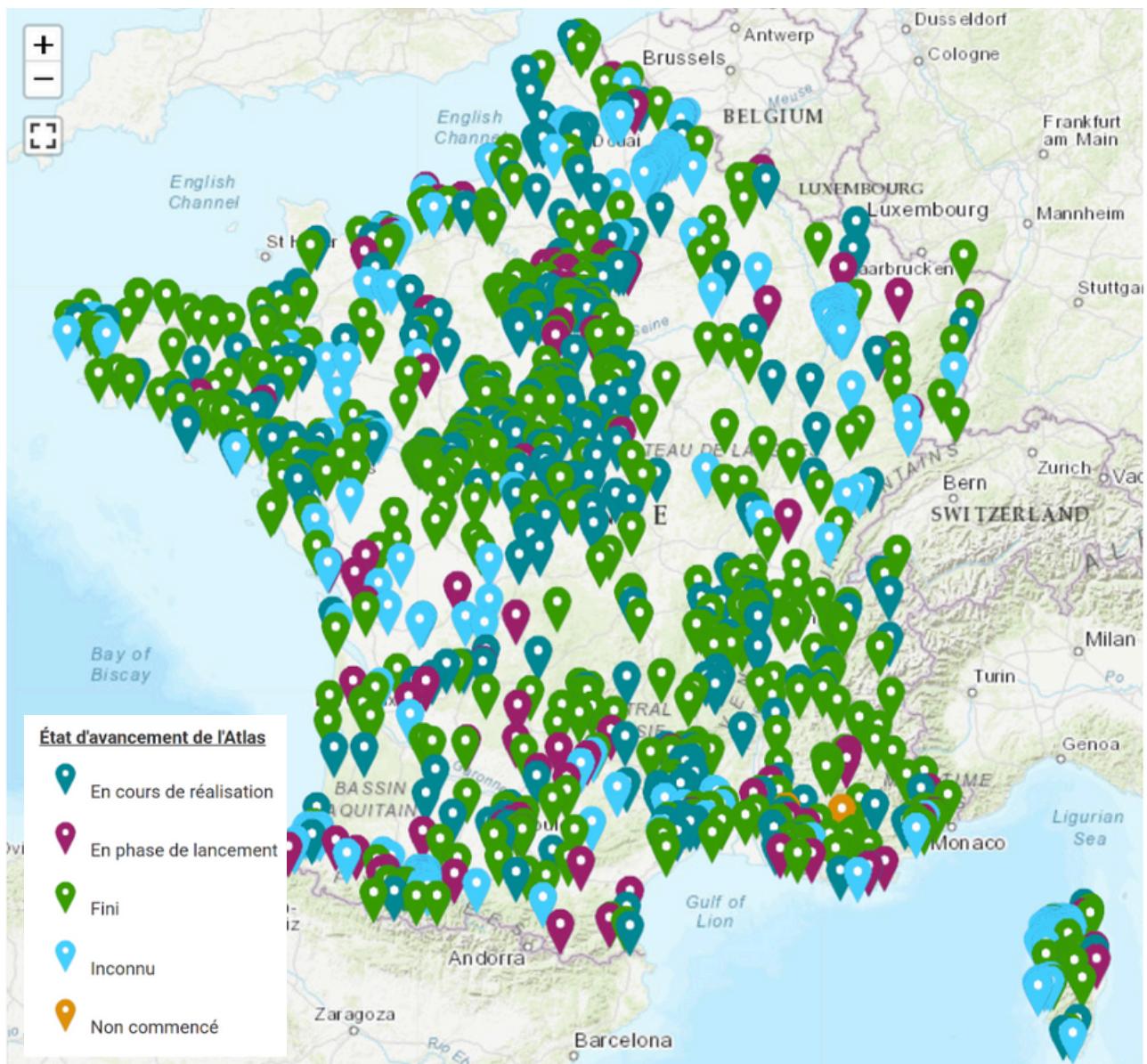
## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

L'Atlas de la Biodiversité Communale est issu d'un vote du conseil municipal ou communautaire.

Un référent doit être désigné au sein de la collectivité afin de coordonner, animer et suivre les actions mises en place.

Un comité de pilotage est ensuite établi, regroupant élus, services de la collectivité (environnement, urbanisme, etc.), et partenaires divers (association de protection de la nature, bureau d'études, etc.).

Un comité de suivi doit également être défini en intégrant des acteurs à l'échelle régionale (Office Français de la Biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité, etc.) et des représentants citoyens (Conseil ou Comité Citoyen si existant). Ce comité devra prévoir des moments d'échange réguliers permettant de réorienter les décisions si nécessaire.



La maîtrise d'œuvre peut être conduite par les agents de la collectivité s'ils possèdent les compétences requises. Le plus souvent, la collectivité fait appel à des acteurs externes plus qualifiés (association naturaliste ou bureau d'études).

Ces acteurs doivent avoir les compétences suivantes :



- Réalisation du **diagnostic initial des données existantes**
- Réalisation **d'inventaires de la biodiversité**
- Réalisation **de cartographies d'enjeux et analyse**
- **Animation du projet** auprès du public
- **Rédaction/accompagnement** à la rédaction du plan d'action

Si la collectivité souhaite porter le projet en partenariat avec un acteur externe, cette démarche nécessitera la signature d'une convention.



*Projets d'ABC en Hauts-de-France (suivis par Picardie Nature)*

**Le saviez-vous ?**

L'Office Français de la Biodiversité lance tous les ans un appel à projet pouvant accompagner financièrement les collectivités à réaliser un ABC.

**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

## Réalisation de l'ABC



La première étape d'un ABC consiste à identifier l'étendue des connaissances actuelles via un recensement des données existantes. Ces données initiales sont trouvables sur de nombreux documents d'aménagement (SCoT, PLU/PLUi, plan de gestion d'espaces naturels, ...), bases de données naturalistes (INPN et plateformes régionales du SINP, le système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel), et zones de protection des habitats (ZNIEFF, Natura 2000, Parc Naturel Régional, Espace Naturel Sensible, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, ...).

La biodiversité est très dépendante des habitats du territoire et de l'évolution de son paysage. L'analyse de cartes (pédologiques, photographies aériennes, cartes anciennes, etc.) permettra d'évaluer cette évolution.

Il peut être pertinent de se renseigner également sur les données des territoires voisins de la commune ou de l'intercommunalité, notamment si un ABC y a déjà été réalisé.

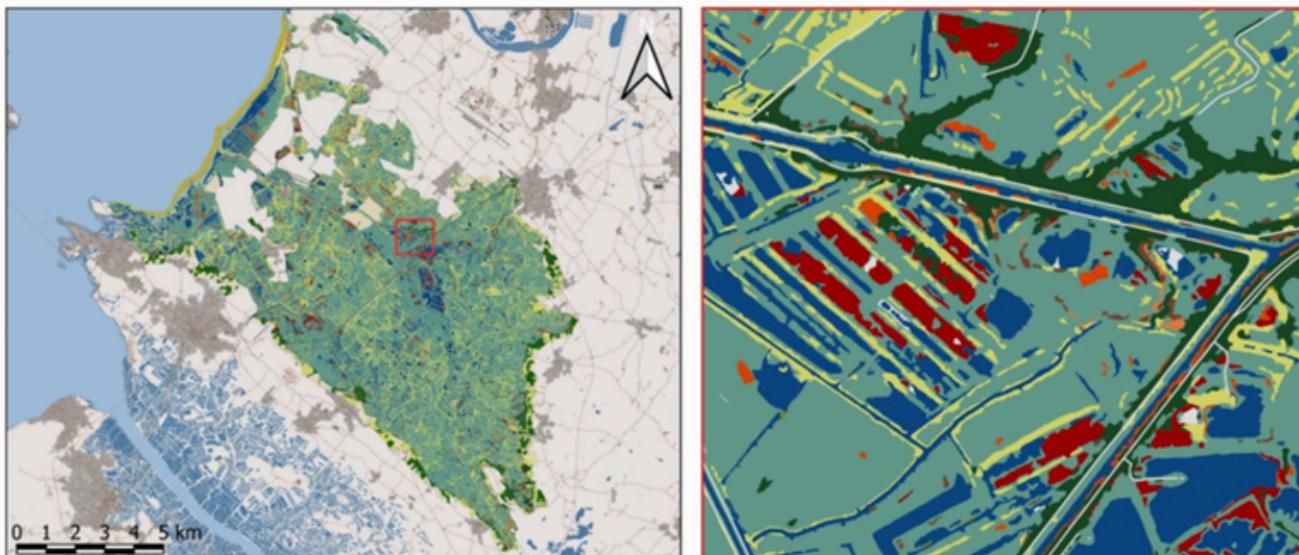
En fonction du budget, toutes les données ne pourront pas être étudiées. Les données du SINP seront à privilégier.

Ce travail de compilation de données est une première occasion d'intégrer les citoyens en sollicitant les naturalistes amateurs, passionnés, randonneurs, chasseurs et pêcheurs.

Les aînés peuvent offrir un témoignage précieux sur la biodiversité et les paysages de leur enfance, renforçant le lien intergénérationnel du projet et permettant parfois de mettre en lumière la disparition de certaines espèces sur le territoire.

### Le saviez-vous ?

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont pertinentes à intégrer dans les inventaires car elles représentent un enjeu majeur en matière de gestion des espaces naturels et de la biodiversité.



#### Habitats EUNIS

##### Habitats littoraux

- A2.2 - Sable et sable vaseux intertidaux
- A2.3 - Vase intertidale
- A2.51 - Laissez des marais salés
- A2.52 - Partie supérieure des marais salés
- A2.53 - Roselières, jonchées et caricaies salines et saumâtres de la partie moyenne à supérieure des marais salés
- A2.55 - Marais salés pionniers /
- E6.13 - Communautés pionnières méditerranéennes continentales halotrophiles
- A2.55 - Marais salés pionniers
- B1.32 - Dunes blanches
- B1.42 - Dunes grises fixées gasconnes

##### Habitats aquatiques

- C - Eaux de surface continentales

##### Habitats prairiaux

- E2.21 - Prairies de fauche atlantiques
  - E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides
  - E3.44 - Gazons inondés et communautés apparentées
- Habitats de roselières**
- C3.21 - Phragmitaïques à *Phragmites australis*
  - C3.27 - Formations halophiles à *Scirpus*, *Bolboschoenus* et *Schoenoplectus*
  - D5.21 - Communautés de grands Carex (magnocaricaïges)
- Habitats rudéraux et friches nitrophiles**
- E5.1 Végétations herbacées anthropiques

##### Habitats des fourrés et forêts

- F3.11 - Fourrés médo-européens sur sols riches
- F9.31 - Galeries à *Nerium oleander*, *Vitex agnus-castus* et *Tamarix*
- G1.21 - Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus*, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux
- G1.22 - Forêts mixtes de *Quercus-Ulmus-Fraxinus* des grands fleuves
- G1.7 - Forêts caducifoliées thermophiles

##### Habitats agricoles cultivés et habitats anthropiques

- I1.1 - Monocultures intensives
- I1.5 - Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées
- J4 - Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure

Exemple d'une cartographie des habitats selon la typologie EUNIS de niveau 4 – P. Delbosc (2022)

Ensuite, un plan de prospection peut être établi à partir des priorités identifiées. L'analyse des données existantes doit permettre de choisir les groupes taxonomiques et les secteurs à inventorier en priorité ainsi que les périodes et les durées des inventaires. Les habitats et les espèces spécialisées nécessitent une attention particulière car ils témoignent de la richesse écologique du territoire et seront prioritaires dans les actions de préservation à mettre en œuvre. De même pour les espèces sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) ou d'intérêt patrimonial.

Les inventaires doivent parfois se réaliser sur deux ans. Il sera alors pertinent d'inventorier en premier la flore et les habitats naturels car les premières données permettront de mieux cibler les inventaires faunistiques suivants. Une attention particulière sera portée sur la saisonnalité des inventaires car certains taxons ne peuvent être identifiés que durant certaines périodes de l'année.

Les inventaires devront être réalisés via des protocoles standardisés déjà existants, trouvables sur le Catalogue de Méthodes et Protocoles d'acquisition de données naturalistes (site CAMPanule). Les habitats seront déterminés selon la typologie EUNIS de niveau 4 minimum.

Au-delà de cette typologie, il sera important de prendre en compte certaines caractéristiques importantes comme le niveau d'anthropisation d'un habitat, les sources de pollution éventuelles, l'âge d'un boisement, etc...

Une attention particulière pourra être portée sur les continuités écologiques, notamment dans le cadre de la Trame Verte et Bleue qui vise à (re)connecter les réservoirs de biodiversité entre eux via des corridors écologiques. De nombreux documents de planification prennent déjà en compte ces continuités (SRADDET, SAR, SRCE, PADDUC, SCoT, PLU/PLUi). Moins souvent prises en compte, les trames turquoise, noire, blanche et brune méritent également d'être intégrées dans l'ABC.

La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal est l'occasion de sensibiliser les citoyens à la biodiversité de leur commune et aux enjeux de préservation associés.

La sensibilisation peut passer par une participation de la commune à la Fête de la Nature, des expositions photographiques, des animations, etc...

La participation des citoyens aux inventaires peut se faire par la mise en place de programmes de sciences participatives intégrant le grand public ou des écoles (Aire Marine Educative et Aire Terrestre Educative). Tous les acteurs socio-économiques locaux peuvent apporter leur pierre à l'édifice.

Une fois l'ensemble des inventaires réalisés, le traitement des données pourra débuter. Cette étape primordiale de l'ABC permettra de fixer les enjeux écologiques du territoire en déterminant les habitats/espèces à intérêt particulier, les états des populations et menaces associées, et éventuellement les services écosystémiques, notamment en matière d'atténuation des impacts du changement climatique et de prévention des inondations. La hiérarchisation des enjeux peut prioriser les enjeux supra-locaux (nationaux, régionaux).

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La forme des documents de restitution est libre. Il est néanmoins conseillé d'élaborer au moins un document synthétique et pédagogique qui pourra être consulté par le grand public.

La restitution devra obligatoirement comporter :

- 1) Une synthèse des habitats, espèces, et continuités écologiques

Cette synthèse restitue les données chiffrées en matière d'habitats (occupation du sol) et d'espèces (effectifs, statut et état de conservation). La conception de tableaux est conseillée pour présenter les résultats par typologie d'habitats et par groupes taxonomiques. La rédaction de fiches spécifiques sur certains habitats/espèces d'intérêt peut être envisagée.



## 2). Une cartographie des habitats et enjeux

L'objectif des cartes est de représenter les éléments de la synthèse sur le territoire de la commune. À minima, deux cartes devront être conçues. La première consiste en une cartographie des habitats, avec un focus sur les enjeux supra-locaux. La seconde représente les enjeux de biodiversité catégorisés selon l'échelle des enjeux (locale, régionale, nationale). D'autres éléments cartographiques peuvent être réalisés, représentant les espèces patrimoniales, les continuités écologiques, les espèces exotiques envahissantes, des secteurs précis riches en enjeux, etc...

Les cartographies ne doivent pas comporter de données à caractère sensible (espèce rare dont la localisation ne doit pas être rendue publique).

Dans l'optique d'intégrer les résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUi), la production des cartes peut se faire en concertation avec les agences d'urbanisme afin que les fichiers SIG soient compatibles avec leurs besoins.

## 3) Un plan d'actions

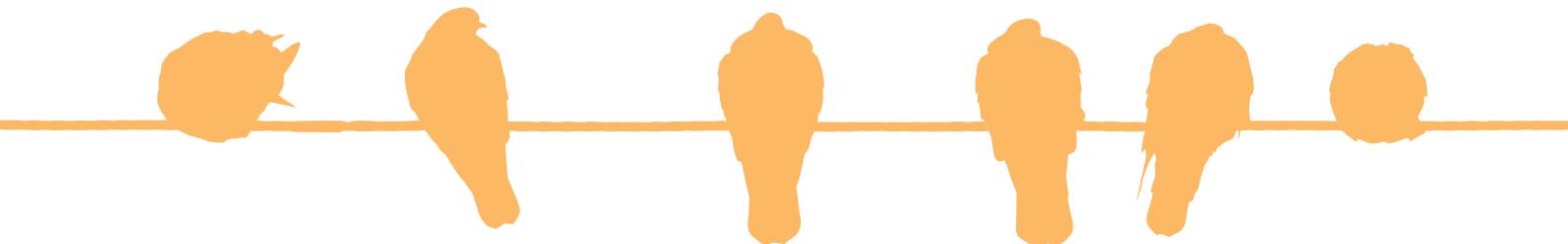
Le plan d'action définit les premières orientations locales. Il est élaboré en concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux liés à la biodiversité et les espaces naturels.

Ce document peut prévoir 3 types d'actions :



- Connaissance et sensibilisation = comment améliorer les connaissances issues de l'ABC et comment sensibiliser sur les enjeux locaux.
- Gestion et restauration = comment préserver/restaurer les milieux naturels et les espèces.
- Aménagement du territoire = comment adapter le développement du territoire en prenant en compte les enjeux écologiques.

Le plus important est de bien réussir à intégrer tous les acteurs locaux dans les actions planifiées afin de donner l'envie d'agir à chacun et faire en sorte que la démarche perdure dans le temps.



## COMMUNICATION & VALORISATION

L'ABC intègre les habitants et les acteurs locaux durant toute sa réalisation. Il est donc essentiel de communiquer régulièrement auprès de ce même public sur l'avancement du projet. Ce travail de communication peut être confié à un référent au sein de la collectivité ou à un prestataire externe. La collectivité peut également organiser des réunions publiques avec les citoyens.

La fin du projet doit prévoir une restitution publique du travail effectué afin de présenter les résultats de manière pédagogique aux élus et à la population. Cet événement est également l'occasion de réfléchir aux perspectives d'évolution du projet.

L'ensemble des documents produits doit être accessible publiquement en ligne sur le site de la collectivité.



Réunion publique sur l'Atlas de la Biodiversité Communale de la commune de Saint-Avertin

## Structures ressources

- **Le réseau des CPIE :** <http://www.cpie-hautsdefrance.fr/>
- **Picardie Nature :** <http://www.picardie-nature.org/>
- **Office Français de la Biodiversité:** <https://www.ofb.gouv.fr/>
- **CEREMA :** <https://www.cerema.fr/fr>
- **CAMPanule, Catalogue de Méthodes et Protocoles :** <https://campanule.mnhn.fr/>

## Bibliographie - Webographie

- **Les Atlas de la Biodiversité communale** <https://www.ofb.gouv.fr/abc>
- **La démarche de l'ABC** <https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/atlas-de-la-biodiversite-communale/>
- **Outils de l'aménagement** - L'ABC <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/latlas-la-biodiversite-communale-abc>
- **Mettre en place un ABC** <https://professionnels.ofb.fr/fr/mettre-en-place-un-abc>
- **Foire aux Questions sur l'ABC** <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/392>
- **Recensement des ABC de France métropolitaine et d'outremer** <https://abc.naturefrance.fr/>
- **Typologie et cartographie des végétations et des habitats naturels des sites NATURA 2000 des marais de Brouage et de Rochefort. (2024, 25 novembre).** ResearchGate. [https://www.researchgate.net/publication/367475751\\_Typologie\\_et\\_cartographie\\_des\\_vegetations\\_et\\_des\\_habitats\\_naturels\\_des\\_sites\\_NATURA\\_2000\\_des\\_marais\\_de\\_Brouage\\_FR5400431\\_et\\_de\\_Rochefort\\_FR5400429](https://www.researchgate.net/publication/367475751_Typologie_et_cartographie_des_vegetations_et_des_habitats_naturels_des_sites_NATURA_2000_des_marais_de_Brouage_FR5400431_et_de_Rochefort_FR5400429)
- **Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie Eunis :** <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-guides-protocoles/guide-determination-habitats-terrestres-marins-typologie-eunis>
- **Atlas de Biodiversité de la Ville de Saint-Avertin (exemple de réalisation) :** <https://www.ville-saint-avertin.fr/DECOUVRIR-SAINT-AVERTIN/Ville-verte/Atlas-de-la-Biodiversite-Communale>

